

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/06/21-08-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 21 juin 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n°2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche,

Vu l'arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche,

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche,

Vu la délibération n°2021/09/21-12-CA du Conseil d'administration, approuvant le projet d'expérimentation d'une licence en Sciences Infirmières,

Considérant que la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales a engagé depuis plusieurs années une procédure d'expérimentation visant d'une part, à l'universitarisation partielle de plusieurs formations (infirmières et infirmières anesthésistes) et d'autre part, à la création d'un double cursus diplôme d'Etat infirmier et Licence Sciences pour la santé,

Considérant qu'afin de concrétiser l'expérimentation du double cursus diplôme d'Etat infirmier et Licence Sciences pour la santé, la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales souhaite déposer un dossier d'autorisation de création d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers Universitaire (IFSI-U) auprès du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Considérant que la création de l'IFSI-U permettra de contribuer à l'effort d'augmentation des quotas d'étudiants en soins infirmiers planifié dans le cadre du Ségur de la Santé,

Considérant que la Région s'est positionnée pour accueillir 500 étudiants en plus sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que la validation de ce dossier par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur sera nécessaire afin que l'IFSI-U puisse être crée au sein d'Aix-Marseille Université,

DECIDE:

OBJET : Autorisation de déposer un dossier de création d'un Institut de Formation en soins infirmiers Universitaires (IFSI-U)

Le Conseil d'administration approuve le dépôt d'une demande de création d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers Universitaire auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation concernant le double cursus diplôme d'Etat d'infirmier et Licence Sciences pour la Santé à la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille le 21 juin 2022,

Eric BERTON,

Président d'Aix Marseille Université